



LICENCIEMENT INAPTITUDE DEFINITIVE DANGER IMMEDIAT

Par **alex75016**, le **04/09/2012** à **13:20**

Bonjour,

Je vais entrer en procédure de licenciement suite à une inaptitude définitive avec danger immédiat.

Je souhaite vivement négocier une prime de départ.

Mon inaptitude fait suite à divers évènements manageriaux au sein de mon département.

Pour pouvoir négocier il me faut des billes apparemment.

Questions:

en 2010 je suis sanctionné par ma responsable suite à une attitude qu'elle a jugé d'agressive envers elle, alors que c'était tout simplement une discussion à haute voix entre deux adultes. J'ai contesté rien a faire 3 jours de mise à pied.

Cette sanction est notifiée par elle alors que j'ai eu l'altercation avec elle, est ce normal? Y a t'il une loi la dessus?

Avant l'inaptitude j'ai eu des arrêts maladie, pour une RCH mais aussi pour BURN OUT. est ce une preuves?

J'ai travaillé certaines heures où j'étais pas payé, je ne peux pas le prouvé sauf avec des mails dans lesquels je dis à ma responsable que vu la charge de travail je suis obligé de travailler chez moi. Ya pas de réponse. Est ce une bille?

Merci de votre aide je suis un peu perdu. Petit salarié face à multinationale...

Par **P.M.**, le **04/09/2012** à **15:00**

Bonjour,

Ce n'est pas forcément une autre personne que votre responsable qui doit vous sanctionner même si elle est en cause si elle en a reçu pouvoir de l'employeur...

Autrement, tout peut être invoqué lors de la négociation mais il n'est pas sûr que l'employeur

accepte de verser une indemnité supplémentaire, d'autant plus que pour qu'une transaction soit valable, elle ne peut être négociée et conclue qu'une fois la rupture du contrat de travail signifiée...